



Commission Formation Rhône-Alpes

## Commission Formation Mercredi 3 octobre 2012 Voiron

### **Membres présents :**

- ◆ Philippe COUTAZ (CD de l'Ain) [philippe.coutaz@rocaltitude.fr](mailto:philippe.coutaz@rocaltitude.fr) 06.31.96.59.07
- ◆ Jocelyne JACQUEMIN (CD du Rhône) [jocelyne.jacquemin@neuf.fr](mailto:jocelyne.jacquemin@neuf.fr) 06.21.38.11.06
- ◆ Dominique GILGENKRANTZ (CD du Rhône) [d.gilgenkrantz@ffme69.fr](mailto:d.gilgenkrantz@ffme69.fr)
- ◆ Serge LAGORIO (CD de l'Isère) [serge.lagorio@wanadoo.fr](mailto:serge.lagorio@wanadoo.fr) 06.08.43.85.71
- ◆ Olivier GERMOND (Conseiller technique régional) [o.germond@ffme.fr](mailto:o.germond@ffme.fr)
- ◆ Cristol BELLISSENT (Salarié du Comité Régional RA) [c.bellissent@ffme.fr](mailto:c.bellissent@ffme.fr) 06.63.09.38.25
- ◆ Victor DULAC (CD du Rhône) [vicdulac@gmail.com](mailto:vicdulac@gmail.com) 06.77.86.21.43

### **Excusés :**

- ◆ Robert BELLISSENT (CD de l'Isère) [rbellissent@yahoo.it](mailto:rbellissent@yahoo.it) 06.62.69.11.07
- ◆ Serge SCARLATTI (CD du Rhône) [serge.scarlatti@wanadoo.fr](mailto:serge.scarlatti@wanadoo.fr) 06.88.58.20.51
- ◆ Denis MILLET (CD de l'Ain) [ffme01@free.fr](mailto:ffme01@free.fr) 06.77.87.18.97

## **Fonctionnement de la Commission Formation Rhône-Alpes**

### **● Le point sur la trésorerie de la formation.**

Actuellement, nous avons programmé 28 brevets fédéraux (+ 4 annulés) pour l'année civile 2012. A ceux-là, viennent s'ajouter 15 stages « Montagne et escalade » (+ 4 annulés). Soit 43 stages au total (+ 8 annulés).

En 2011, 46 stages (Brevets fédéraux+ stage « Montagne et escalade ») au total.

En 2010, nous avons réalisé 38 stages (+ 8 annulés).

En 2009, nous avons réalisé 40 stages (+ 4 annulés).

Les actions de formation ont généré un bénéfice de 5200 € à la date d'aujourd'hui. Il convient de déduire une partie du salaire de Cristol de cette somme et d'intégrer le bénéfice des stages à venir.

La tarification uniformisée que nous avons mise en place nous permet de couvrir nos besoins tout en modérant nos bénéfices, en résumé : Se donner et faire vivre les moyens de répondre aux demandes des adhérents sans pour autant générer des profits.

En observant les stages mis en ligne par d'autres régions, on s'aperçoit que les prix affichés s'alignent progressivement sur les nôtres.

Le coût unifié de nos formations correspond donc bien à la réalité des frais sur le terrain. Il aide à la lisibilité et à la crédibilité de nos tarifs qui ne subissent plus les fluctuations passées, incompréhensibles aux yeux des adhérents. Nous pouvons maintenant justifier leur cohérence...

### **Rappels de règles financières pour garantir notre saine gestion :**

- L'inscription des stagiaires n'est validée qu'après réception
  - de leur fiche d'inscription signée.
  - du chèque d'arrhes. (la maison ne fait pas crédit !)
- Le solde doit être récupéré par l'instructeur dès le premier jour du stage, **afin d'éviter des relances longues et fastidieuses, qui font perdre beaucoup de temps.**
  - A défaut, la formation du stagiaire n'est pas validée.

### **Rappel des décisions visant à homogénéiser le coût des formations**

**100€/jour pour une formation en canyon, en 1/2 pension.**

100€/jour pour une formation en alpinisme, en 1/2 pension.

Initiateur Alpinisme = 500€ (6 stagiaires max., budget équilibré avec 5 inscrits)

50€/jour pour une formation en escalade, en autonomie.

SAE = 250€ (12 stagiaires max., budget équilibré avec 8 inscrits)

65€/jour pour une formation en escalade, en 1/2 pension.

Stage SNE = 325€ (12 stagiaires max., budget équilibré avec 8 inscrits)

65€/jour pour une formation « carto-orientation » (1/2 pension)

65€/jour pour une formation « neige et avalanche » (1/2 pension)

100€/jour pour une formation « neige et glace » (1/2 pension)

100€/jour pour une formation « sécurité sur glacier » (1/2 pension)

Le coût des sessions formation/passeport est aligné sur les tarifs ci-dessus au prorata du temps nécessaire pour les mettre en œuvre.

## ● **Financement de la formation des instructeurs**

Le Comité régional prend déjà en charge les frais d'inscription aux sessions de « validation instructeur ».

Rappel : Les autres frais liés aux formations d'instructeur sont remboursés (déplacements, hébergement), par moitié à l'issue des 2 premières formations organisées par le nouvel instructeur. Ces coûts devront avoir fait l'objet d'une estimation préalable au départ en formation, et devront avoir reçu l'accord de la Commission.

## ● **Regroupement des formateurs (harmonisation et partage d'expériences)**

Notre arlésienne... Le sujet restera évoqué dans les comptes rendus jusqu'à ce qu'on réussisse à lui apporter une solution... « On pense à lui... Ne l'oublions pas ! ».

La question passe peut-être par la programmation de recyclages de cadres brevetés.

## ● **Observations à faire remonter aux responsables formations nationaux lors du regroupement parisien des responsables régionaux de formation**

- Mettre à jour la liste « Intranet » des instructeurs fédéraux.

Une demande que nous renouvelons depuis... houlàlà !!! Il reste toujours surprenant de constater que nous agissons toujours dans un système de formation incapable d'identifier précisément ses « forces vives » réellement actives sur le terrain. Nous persistons à penser qu'un instructeur conserve sa capacité à instruire (et donc son titre et son agrément) tant qu'il instruit ! Par opposition, dès qu'il n'instruit plus, il doit perdre sa qualité d'instructeur.

- Contractualiser la relation instructeur / fédération.

La professionnalisation de la FFME passe par une gestion rigoureuse des personnes qui en transmettent les valeurs. Il conviendrait de contractualiser l'engagement de la fédération envers ses instructeurs, ainsi que l'engagement des instructeurs envers la FFME.

Quelques contenus possibles :

- Instructeur : Un nombre de stages minimum à encadrer durant les 4 années de son agrément.
- Fédération : Un stage de formation continue, encadré et pris en charge tous les 4 ans.
- Instructeur : Un nombre de publication (fiche, compte-rendu...) annuelle pour Direct'Cimes ou pour le site Internet.
- Fédération : Une veste identifiée formation offerte pour chaque instructeur.
- Instructeur : La rédaction de son bilan de stage au plus tard 15 jours après le dernier jour de la formation.
- Fédération : Un mémento adressé gratuitement à chaque instructeur.
- ... etc...

La démarche aurait l'avantage de clarifier le rôle de chacun. Il limiterait les « titres d'instructeur » délivrés ou maintenus à titre honorifique.

- Mettre en place un « suivi de carrière » des instructeurs.

Il devrait être possible de consulter une « fiche instructeur » sur laquelle figurerait la liste des stages qu'il a encadrés, la fonction exercée au cours du stage, la date de validation de son agrément instructeur et la limite de validité de sa capacité à instruire.

Cette fiche pourrait être gérée automatiquement par IFI, avec une mise à jour gérée par les responsables régionaux de formations.

- Modification des courriers types utilisés pour communiquer avec les stagiaires

Bien et merci... pour la mise en place de « champs ouverts » dans les différents courriers, à adresser aux stagiaires, imprimables à partir de l'Intranet.

- Revoir la gestion des profils « responsable régional de formation »

Il conviendrait de définir 2 niveaux accréditation :

- Un profil permettant d'agir sur la mise en ligne des stages.
- Un profil permettant uniquement de consulter le contenu des stages mis en ligne (pour un contrôle démocratique des actions de ceux qui ont les prérogatives pour agir).

Ce profil à deux niveaux pourrait d'ailleurs se généraliser à d'autres domaines fédéraux pour lesquels, les responsables peuvent avoir besoin d'informations sans qu'il soit pour autant utile qu'ils puissent les modifier.

- Adresser les mémentos escalade aux stagiaires victimes de la « rupture de stock »

L'an dernier (et l'année précédente) nous avons organisé des stages « initiateurs escalade sur SAE » sans pouvoir distribuer les mémentos. Ils n'avaient pas été réédités.

Il convient donc de réparer cette erreur en adressant un mémento aux stagiaires concernés. Le CRRR est prêt à payer ces mémentos (puisque nous les avons facturés aux stagiaires) mais ne souhaite pas assumer les frais d'envoi (puisque'il n'est pas responsable de cette erreur de gestion du stock de mémentos).

Nous proposons donc que les instances nationales assument le coût de cet envoi.

Cristol établit une liste des stagiaires concernés. Nous remettrons cette liste au siège national lors de la journée de regroupement des responsables régionaux de formation (1<sup>er</sup> décembre)

- Uniformiser (autant que possible ) les couleurs de passeports entre les activités

Une demande qui contribuera à améliorer la lisibilité de nos formations. Nous restons conscients de certaines difficultés liées à cette harmonisation.

- Vérifier la place du « Passeport Neige et glace » dans les prérequis de l'initiateur en alpinisme.

Est-ce un prérequis à l'entrée en formation « initiateur en alpinisme » ou un plus, utile pour cette formation mais non exigible ?

- S'interroger sur un filtrage informatique de l'âge des candidats s'inscrivant en formation.

*D'un point de vue pratique :*

Actuellement, un jeune de 10 ans peut être inscrit en formation initiateur sans blocage ou alerte sur Intranet.

Nous avons le cas d'une juge de difficultés, validée à l'âge de 12 ans.

Il semble que notre fonctionnement fédéral règlemente l'âge de nos adhérents pouvant exercer des responsabilités (Initiateur, juge... etc...) mais ne règlemente pas l'âge minimum auquel ils peuvent s'inscrire en formation. Nous souhaiterions qu'un filtre informatique soit mis en place, une fois que les règles auront été définies. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier systématiquement l'âge des 400 stagiaires inscrits chaque année sur nos formations.

*D'un point de vue plus... réflexif :*

- o Quelle serait la position d'un juge confronté à l'accident d'un mineur (validé par la FFME et intervenant comme ouvrier) lors d'une intervention sur corde ? (Alors même que les travaux accro sur corde sont réglementés et interdit aux mineurs).
- o Quelle serait la position d'un juge devant arbitrer un accident intervenu au cours d'un stage « initiateur SAE ou SNE » alors que des stagiaires mineurs encadraient des enfants lors des temps de « mise en situation d'encadrement » ? L'instructeur acceptant des mineurs parmi ses stagiaires se retrouve, de fait, avec les prérogatives d'un « directeur de centre de vacances » responsable de ses colons ados. Il devient pleinement responsable de leurs actes et des conséquences de ces derniers (durant les temps de formation, et en dehors de ces temps pour le cas d'un stage avec hébergement).

- Mettre à jour les profils Intranet en supprimant ceux qui sont devenus obsolètes.

Qui gère, au niveau national, la cohérence des formations « initiateurs » mises au calendrier ? Qui reçoit les mails de notification lorsqu'un stage initiateur est mis en ligne ?

En des temps lointains, cette tâche incombait aux membres des Comités sportifs... mais depuis la disparition de ces dernières qui assume ce rôle ?

On constate cependant que d'anciens responsables de Comités sportifs sont toujours dépositaires de ce droit de contrôle. Certains l'utilisent toujours et s'y réfèrent encore dans la signature de leurs courriels...

Ce constat devrait entraîner deux actions :

- o Une petite séance de ménage dans les droits Intranet pour supprimer ceux affectés aux anciens membres des défunts Comité Sportifs.
- o La mise en place d'un « Comité de validation » (dont la constitution reste à définir) pour garantir une cohérence et une légitimité fédérale aux formations mises en ligne.

- Revoir l'utilité de faire paraître les formations « instructeur » au calendrier national.

La diffusion de nos sessions de validation instructeur sur le calendrier public entraîne la candidature de personnes qui ne sont pas impliquées dans les actions fédérales. Ces dernières considérant que le « grade » d'instructeur est un brevet supérieur à celui d'initiateur.

Le texte figurant sur l'Intranet pour préciser les conditions d'accès à cet agrément est pourtant clair et précis. Cependant, nous recevons toujours des candidatures spontanées (en escalade principalement) de la part de BE non impliqués dans la vie fédérale. Ce ne serait pas le cas si les sessions de validations instructeurs ne paraissaient qu'en interne aux structures fédérales afin que seuls les « gens du sérail » en aient connaissance. Nous éviterions ainsi d'avoir à refuser la candidature des personnes qui voient l'instructeur FFME comme un brevet supérieur ou comme un débouché commercial supplémentaire.

- Mettre en place une formation « entraîneur d'escalade de vitesse » ?

Certains responsables de club font cette demande. Elle semble correspondre à un besoin sur le terrain.

- Suivi de projet : Remise à plat des formations du secteur « Montagne » (alpi, rando, raquette...) :

Lors de la rencontre des responsables formation en 2011, il a été question d'un travail en cours pour réorganiser le contenu des passeports et le cursus des formations des initiateurs. Une proposition était à l'étude pour créer un premier niveau « tronc commun » qui s'apparenterait au SAE pour l'escalade. L'idée était de proposer un brevet intermédiaire (avec prérogatives limitées) de niveau moindre que l'initiateur.

Un débat avait validé cette proposition lors du rassemblement qui s'était tenu à fin de la Via-Alpina. Il restait à le mettre en place concrètement (groupe de travail à constituer...etc...). Où en est-on 1 an plus tard ?

- Revoir le circuit des informations concernant la formation :

Postulat de départ : Les équipes régionales de formation ne doivent pas être obligées de guetter la parution des infos sur le site Internet avec l'espoir de les découvrir avant les stagiaires potentiels. Il doit exister un circuit de

diffusion des infos qui leur garantisse d'en disposer avant les adhérents lambda. Ce sont ces équipes régionales que les adhérents questionnent, ce sont donc elles qui doivent avoir la primeur des informations et des décisions. Au cours des dernières rencontres des responsables régionaux de formation, il a été plusieurs fois question de la constitution d'une liste de diffusion utilisant les adresses mails de chacun. Il devient urgent de la constituer, de la diffuser... et de l'utiliser.

- Identifier la région organisatrice d'une formation mise en ligne sur Internet :

Il semble important que le stagiaire puisse identifier la région organisatrice (donc responsable) du stage auquel il s'inscrit. En particulier en cas de litige.

## Organisation des formations en Rhône-Alpes

### ● Règlement des formations

Un document est disponible :

<http://www.ffme.info/telechargement/intranet/formation/reg-brevets-federaux-cadre-escalade-FF4.pdf>

Il ne traite malheureusement pas de l'alpinisme, ni de la randonnée, du ski-alpinisme, de la raquette à neige...

### ● Rappel – Validation des stages brevetants

#### ► **Le stage pratique à effectuer à l'issu de la formation Initiateur escalade sur SAE**

Rappel de la démarche : (voir documents en annexe)

Démarche à l'initiative du stagiaire :

- A l'issu de son stage « initiateur SAE », le candidat qui a été validé se rend sur sa fiche licencié (sur l'Intranet fédéral). Cela sous-entend qu'il n'ait pas perdu son identifiant ni son mot de passe !
- Il indique la structure et le tuteur avec lesquels il souhaite faire ses 35h de stage pratique (possibilité de morceler les 35h et de les effectuer dans plusieurs structures et/ou avec plusieurs tuteurs).

Intervention du club et de l'initiateur tuteur :

- La structure et le tuteur reçoivent un mail leur demandant d'accepter la demande du candidat. Ils doivent accepter pour que le processus continue.
- S'ils ont accepté, le stage peut débuter. Le stagiaire encadre durant 35h sous la responsabilité du président de la structure d'accueil et de son tuteur.
- Au terme des 35h d'encadrement, le tuteur ou le président de la structure se rendent sur la fiche intranet du stagiaire pour valider le stage pratique.

Finalisation par le stagiaire :

- Le stagiaire peut imprimer son brevet « initiateur escalade sur SAE »

#### ► **Les observations à rédiger sur l'Intranet**

Il est impératif de préciser en détails les raisons d'une non-admission. Le texte rédigé et les mots utilisés doivent être judicieusement choisis. Ils seront analysés et discutés en détail par le stagiaire souhaitant contester cette décision. Une rédaction argumentée et précise de la part de l'instructeur est donc indispensable.

Nous avons quelques contre-exemples fâcheux et difficile à défendre :

- « Cunégonde a fait trop d'erreurs importantes pour pouvoir être diplômée (Ndr : Lesquelles ?). Quel dommage au regard de tout son potentiel (Ndr : Remarque subjective sans fondement qui pourrait s'interpréter de manière discriminatoire par « fainéante, à des capacités mais n'a rien foutu ! »). Elle doit faire attention à sa propre sécurité. (Ndr : Il manque une précision pour identifier les situations dans lesquelles elle s'est mise en danger) »
- « Aldebert doit trouver une certaine sérénité (Ndr : Pourquoi, c'est un hyperactif ? un agité chronique ? un stressé maladif ?), travailler dur (Ndr : Tiens... encore un fainéant !) pour maîtriser ses techniques (Ndr : Lesquelles ?) »
- « Enguérand doit encore travailler (Ndr : Tiens... décidément les fainéants sont légions !) et se montrer davantage les journées d'évaluations (Ndr : Que signifie « se montrer davantage » ? Pourquoi uniquement durant les temps d'évaluation ?). Niveau insuffisant (Ndr : manque de précision, c'est quoi un niveau ?... théorique, pratique, intellectuel, maturité, scolaire...etc..) »

#### ► **Les délais de validation sur l'Intranet**

Par respect pour les stagiaires, la validation des brevets sur l'Intranet doit être une priorité absolue pour les formateurs ayant terminé un stage. Les appréciations doivent être inscrites sur l'Intranet, dans la semaine qui suit le stage. Il en va de la réputation de nos formations.

Un stage n'est terminé lorsque les stagiaires sont partis, mais bien lorsque le bilan est conclu. Au même titre qu'une course en montagne n'est pas terminée lorsque le sommet est atteint... Il faut en redescendre.

### ● Anticipation de la programmation des stages

Cristol a fait une relance générale de nos formateurs pour mettre en ligne les sessions hivernales. Il réitère la démarche pour élaborer un calendrier des formations printemps, été et automne 2013.

L'idéal serait d'obtenir et de tenir un rythme de programmation intégrant des stages avec un an d'avance.

### ● **Délais d'annulation des stages**

Sujet cornélien... à traiter au cas par cas avec Cristol.

Quelques observations sortent des débats :

- Il est plus facile de maintenir un stage en sous-effectif lorsqu'il est encadré par des bénévoles. Un encadrement salarié engendre un déficit plus important si le seuil de rentabilité n'est pas atteint. Les délais d'annulation ne peuvent donc pas être identiques pour tous les stages.
- L'instructeur a besoin de temps pour organiser son stage. Il doit pouvoir prendre et tenir des engagements vis-à-vis des structures au sein desquelles il va intervenir. Un dialogue très régulier doit s'instaurer entre Cristol et lui, si une menace d'annulation se fait sentir.
- Se méfier des « promesses d'inscriptions ». Il convient de ne considérer que les inscriptions fermes, même si des promesses sont émises par des clubs ayant pignon sur rue, ou par de responsables fédéraux trop insistants.
- Ne comptabiliser que les inscriptions concrétisées : Fiche d'inscription + chèque d'arrhes, enregistrés.

### ● **Prochaines dates des sessions d'agrément « instructeurs »**

Instructeur canyon (agrément et renouvellement) : 13 et 14 octobre 2012 dans les Alpes de Haute-Provence

Instructeur carte/orientation (agrément et renouvellement) : 24 et 25 novembre 2012 en Chartreuse

[http://ffme.info/formation/CALENDRIER\\_fiche.php?id=4196](http://ffme.info/formation/CALENDRIER_fiche.php?id=4196)

Instructeur neige et avalanche (agrément et renouvellement) : ...

Instructeur escalade (agrément) : 4, 5 et 6 février (à confirmer)

Instructeur escalade (renouvellement) : 13 février (à confirmer)

Instructeur alpinisme (agrément et renouvellement) : ...

Instructeur rando montagne : 15 et 16 décembre 2012 à Buthiers (Seine et Marne)

[http://ffme.info/formation/CALENDRIER\\_fiche.php?id=4197](http://ffme.info/formation/CALENDRIER_fiche.php?id=4197)

Instructeur raquette : 15 et 16 décembre 2012 à Buthiers (Seine et Marne)

[http://ffme.info/formation/CALENDRIER\\_fiche.php?id=4198](http://ffme.info/formation/CALENDRIER_fiche.php?id=4198)

### ● **Rencontre nationale des responsables régionaux de formation.**

Initialement programmée pour le samedi 1er décembre 2011 à Paris, elle vient d'être reportée (motif médical) au samedi 5 janvier. Philippe et Cristol représenteront la Région Rhône-Alpes. Frais pris en charge par la Commission formation.

Remerciement à Cristol pour avoir assuré de main de maître, la logistique culinaire de cette réunion.

Philippe COUTAZ